

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 OCTOBRE 2022
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 07 octobre 2022, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme AVRIL, Vice-Président du CCAS.
Présents : MM. AVRIL Jérôme, BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

Absents excusés : MM. CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy, MOMBARD Dominique, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Néant.

Administrateurs présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203_02 du 03 décembre 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

N°	Date de la décision	Objet
		N° 8 à 10 – Délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2022
DEC2022_11CCAS	12/09/2022	Contrat d'engagement orchestre pour repas des aînés du 26 novembre 2022 - FRED KOHLER

DEL2022_12CCAS – Décision Modificative n° 1 – Budget du CCAS 2022

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jérôme AVRIL

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Vu la délibération n° DEL2022_4CCAS du 24 mars 2022 portant vote du budget du CCAS pour l'année 2022 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget 2022 du CCAS :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	611	Contrats de prestations de services	35 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			35 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	706	Prestations de services	35 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			35 000.00 €

Questions diverses

- **Repas des Aînés 2022**

Pour rappel, le repas des aînés aura lieu le 26 novembre prochain à la salle des fêtes. M. AVRIL et Mme GRILLAT informent les administrateurs de l'organisation de cette journée et précisent que la mise en place de la salle sera faite le 25 novembre 2022 à partir de 14h30 et que toutes les personnes souhaitant aider sont les bienvenues.

- **ACTIOM**

M. AVRIL rappelle que le CCAS a conventionné avec l'association et précise qu'une information paraîtra dans le prochain « Mours Mag » afin d'informer la population sur ce service. Par la suite, des permanences seront organisées en mairie.

- **Opération Ruban Blanc**

Mme BARNERON rappelle que cette opération a pour but de lutter contre les violences faites aux femmes. La cérémonie aura lieu le 25 novembre prochain à l'étage de la salle des fêtes à partir de 18h00. L'ALSH « Les Zigottos » est très investi dans cette opération par la réalisation, par les enfants de CM2, d'un chant et d'une danse mais aussi par la confection de rubans blancs.

Fin de séance à 19h15

A Mours Saint Eusèbe, le 13 octobre 2022

Le Secrétaire de séance



Virginie COPPEL



Le Vice-Président du CCAS,



Jérôme AVRIL

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2022_12CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 12 octobre 2022

Nomenclature : 7.1 – Décisions Budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le 12 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 07 octobre 2022, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme AVRIL, Vice-Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

Absents excusés : MM. CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy, MOMBARD Dominique, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Néant.

Administrateurs présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget du CCAS 2022

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jérôme AVRIL

Vu la délibération n° DEL2022_4CCAS du 24 mars 2022 portant vote du budget du CCAS pour l'année 2022 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget 2022 du CCAS :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	611	Contrats de prestations de services	35 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			35 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	706	Prestations de services	35 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			35 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS



Dominique MOMBARD